



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 2 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absente excusée : Claudine QUATREPOINT

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00

0. Ajout de points à l'ordre du jour

M. le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°4 : ouverture de crédit pour des travaux en régie.
- Proposition de convention par le syndicat mixte de gestion du domaine nordique de la Haute-Joux.

1. Enfance, jeunesse

Extension du restaurant scolaire : maîtrise d'œuvre et demande de subvention

La fréquentation du centre périscolaire est en hausse constante, en particulier le midi. Le nombre moyen d'enfants prenant le repas est de près de 35 (+ 10 par rapport à 2018-2019), alors que le restaurant scolaire a une capacité d'environ 25-30 enfants. Il est donc nécessaire d'agrandir la salle de restauration, en prenant de l'espace (env. 45 m²) sous l'actuel préau fermé. Ce préau sera par conséquent inutilisable car trop petit et un nouveau préau simple et seulement couvert devra être aménagé, dans le prolongement de la première extension de l'école.

Le SIDEC du Jura a été rencontré et propose à la fois son concours pour la maîtrise d'œuvre du projet en lien avec l'architecte Georges LADOY et a transmis une estimation (fourchette haute) des travaux pour pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État.

Concernant la maîtrise d'œuvre, la proposition est la suivante :

Intervenant	Montant HT
Georges LADOY (<i>architecte, mission de conception du préau, permis de construire, plans techniques, étude de structure</i>)	6 980,00 €
SIDEC du Jura (<i>extension du restaurant scolaire, suivi des travaux et du montage financier</i>)	5 643,00 €
Total HT	12 623,00 €

Par ailleurs, le SIDEC peut assister la Commune au niveau des procédures administratives (appels d'offres...) pour un coût de 219 € par demi-journée en mise à disposition de services.

Concernant le projet en lui-même, le budget maximal estimé par le SIDEC est :

Dépenses	Montant estim. HT
Extension du restaurant scolaire	31 000,00 €
Construction d'un préau	84 000,00 €
Dépenses annexes (<i>maîtrise d'œuvre, révision de prix, coordonnateur sécurité, étude géotechnique...</i>)	34 648,00 €
<i>Total HT</i>	<i>149 648,00 €</i>
<i>TVA (20 %)</i>	<i>29 929,60 €</i>
Total TTC	179 577,60 €

Le plan de financement serait le suivant :

Recettes	Montant
État (DETR, 30 %)	42 494,40 €
FCTVA	29 457,91 €
Autofinancement	107 625,29 €
Total TTC	179 577,60 €

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'engagement du projet présenté ;
- décide de confier la maîtrise d'œuvre au SIDEC du Jura avec l'architecte Georges LADOY pour un montant de 12 623 € HT ;
- sollicite une subvention de 30 % auprès de l'État au titre de la DETR 2020 pour un montant de 42 494,40 €.

Conseil d'école : compte rendu de la réunion du 14 novembre 2019

L'adjointe déléguée au conseil d'école présente les différents points évoqués :

- Nouvelle équipe éducative et résultat de l'élection des parents délégués
- Effectifs : 130 élèves (stable)

- Mise à jour du règlement intérieur de l'école, transmis à toutes les familles
- Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)
- Nombreux projets de l'école pour toutes les classes, en particulier l'accueil du cirque « Va-et-vient » en fin d'année scolaire, avec 3 représentations par les élèves qui auront tous pu monter des numéros (projet financé à 90 % par la communauté de communes)
- Matériel numérique : installation de 3 vidéoprojecteurs avec tableaux blancs, 3 ordinateurs portables, différents robots, etc... (projet financé presque pour moitié par l'État)

La Commune est remerciée pour ses investissements comme l'équipement numérique et la couverture de la passerelle.

2. Eaux pluviales : projet de bassin de trop plein et demande de subvention

La maîtrise d'œuvre de ce dossier a été confiée au cabinet André lors du précédent conseil municipal. Le bureau d'étude était chargé d'établir un avant-projet afin de proposer un dossier de DETR auprès de l'État avant la fin de l'année. Il est proposé la création d'un bassin enterré de 200 m³ (5 x 12 m, 4 m de haut) pour absorber le trop plein des eaux pluviales lors des orages de printemps et ainsi éviter les inondations au niveau de l'extension de l'école, dans un contexte de changement climatique qui voit ces épisodes de multiplier et s'intensifier).

Le projet (terrassement, béton armé, réseau) est estimé à 90 555 € HT, soit 108 666 € TTC. Le plan de financement serait le suivant :

Recettes	Montant
État (DETR, 30 %)	27 166,50 €
FCTVA	17 825,57 €
Autofinancement	63 739,93 €
Total TTC	108 666,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'engagement du projet présenté ;
- sollicite une subvention de 30 % auprès de l'État au titre de la DETR 2020 pour un montant de 27 166,50 €.

3. Forêts et bois

Point sur les exploitations

Selon l'état d'assiette de 2018, il reste à exploiter la parcelle 1 et les parcelles 78 et 80. La parcelle 48 est toujours invendue.

Selon l'état d'assiette de 2019, seule la parcelle 81 est exploitée, les parcelles 4, 5, 11 et 74, 78, 81 sont vendues mais non exploitées. La parcelle 7 reste invendue à ce jour.

Etat d'assiette 2020

L'ONF propose de vendre les résineux et les feuillus des parcelles 30, 38, 63, 70, 90 et l'extension de la carrière soit un estimatif de 2 130 m³ de résineux et de 980 m³ de feuillus. Toutes les parcelles seront proposées à l'unité de produit sauf les feuillus de la parcelle 70 qui seront vendus en bloc et sur pied. Le garde forestier demande une certaine flexibilité sur les modalités de vente étant donné les difficultés du marché actuel.

La commission « Forêts et bois » a étudié la proposition lors de sa réunion de travail du 29 novembre et ne voit pas d'objection à la proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'état d'assiette 2020.

Programme de travaux 2020

L'ONF fait constaté un retard sur les travaux d'investissement depuis la tempête de 1999. M. le Maire fait toutefois constater les efforts fournis en particulier ces dernières années. La Commune a presque toujours suivi le programme proposé par l'ONF.

Il est proposé de valider lors de la prochaine séance un programme de travaux pour l'année 2020 et de mettre à profit cette nouvelle année pour établir en concertation avec l'ONF un programme pluriannuel de travaux. Chacun doit être conscient que les investissements supplémentaires en forêt, dans un contexte où les ventes de bois rapportent beaucoup moins aux finances communales, devra se traduire par la hausse d'autres recettes de fonctionnement pour ne pas mettre en péril la capacité d'autofinancement de la Commune.

Affouage

Les difficultés rencontrées lors du marquage de l'affouage (manque de bénévoles, fiabilité) inciterait le conseil municipal à confier cette mission à l'ONF. Le coût pourrait être, dans un premier temps, de 1,5 €/stère, qu'il conviendrait de répercuter sur le prix de l'affouage. Le conseil municipal est invité à réfléchir à cette option pour la prochaine séance. Afin de marquer l'affouage hors feuilles, les inscriptions seraient avancées à la fin de l'hiver.

Soumission et distraction de parcelles au régime forestier

M. le Maire rappelle la délibération du 2 septembre 2019, qu'il convient de retirer pour prendre une nouvelle délibération tenant compte des ajustements sollicités par l'ONF.

Pour la soumission au régime forestier, une erreur de contenance de la parcelle AH 83 est corrigée et la parcelle AO 89 est ajoutée. Le total des parcelles soumises au régime forestier est de 12 ha 39 a 50 ca.

Pour la distraction du régime forestier, il est pris en compte le maintien d'une partie des parcelles 52 et 96, et de la totalité de la parcelle 50. Le total des parcelles distraites du régime forestier est de 5 ha 70 a 41 ca.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Clause Tétrás

Un nouvel arrêté de protection de biotope (APB) de la faune caractéristique des forêts d'altitude du Haut-Jura a été pris récemment par l'État, en remplacement du précédent arrêté « Grand Tétrás ». Le périmètre concerne sur la commune a été étendu au niveau de la partie sud du massif. M. le Maire, lors de la consultation publique, avait demandé que la partie Nord du massif forestier soit réduite en raison de l'absence d'indice de présence du Grand Tétrás. Il n'a pas été tenu compte de cette demande.

Au niveau forestier, cet APB empêche notamment l'exploitation forestière entre le 15 décembre et le 1^{er} mai (au lieu du 15 mai auparavant). Au-delà de cet APB, les communes sont incitées à appliquer des clauses volontaires pour étendre la période d'interdiction d'exploitation dans leurs parcelles jusqu'au 30 juin. C'est le cas depuis de nombreuses années à Mignovillard où la quasi totalité des parcelles communales du massif étaient concernées, ce qui rend plus difficile l'exploitation et se traduit par une moindre valorisation des bois (moins de concurrence, délais d'exploitation allongés...). Depuis 2016, à la demande de la Commune, une dizaine de parcelles avaient été enlevées, en raison de l'absence du Grand Tétrás.

Considérant que la Commune de Mignovillard est celle qui applique le plus ces clauses dans le Haut-Jura, alors que l'objectif est que 30 à 50 % des parcelles forestières communales incluses dans le périmètre de l'APB soient concernées,

Considérant également que les comptages réalisés en 2015 font état d'une densité très faibles d'indices de présence du Grand Tétrás au Nord de la RD 55 (route de Mouthe),

Le conseil municipal décide de demander :

- le maintien de la clause « Tétrás » dans les parcelles 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42 et 43
- le retrait de la clause « Tétrás » dans les parcelles 6, 9, 10, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 23, 24 et 25.

Proposition d'achat des parcelles boisées AH 211-212

La propriétaire des parcelles AH 211-212 d'une contenance totale de 1 ha 03 a 54 ca propose à la Commune l'achat de ces parcelles au prix de 27 000 €. Ces parcelles jouxtent la parcelle forestière isolée n°49. La commission a émis un avis défavorable. Le conseil municipal refuse à l'unanimité l'achat de ces parcelles.

ASA Mignobief

Le délégué de la Commune à l'ASA rend compte de la réunion du 19 octobre. Un état des travaux réalisés est présenté, pour un montant global de 12 258 €.

La Commune a été remerciée pour la mise à disposition du terrain pour la création d'une place à bois dans la parcelle 53 (Les Palus).

Demande d'achat de la parcelle ZZ 26

Par courriel du 2 septembre 2019, Mme Céline CHAIX sollicite la Commune pour acheter la parcelle communale ZZ 26 (1 ha 71 a 50 ca), jouxtant sa propriété au Sillet. Cette parcelle fait partie de la parcelle forestière 72, soumise au régime forestier. La commission a émis un avis défavorable. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas vendre la parcelle ZZ 26.

Projet de travaux dans la réserve naturelle de la Seigne de Barbouillons

Afin d'endiguer l'assèchement de la tourbière et de restaurer partiellement les fonctions hydrauliques, un projet de coupe des épicéas est prévu. En effet, les épicéas ne sont pas adaptés à la tourbière : ils s'y installent parce qu'elle s'assèche et contribuent à cet assèchement en consommant de grandes quantités d'eau.

Le projet consisterait à couper tous les arbres présents le long du fossé Nord, à couper ceux au Sud-Ouest de la réserve tout en maintenant une bande boisée de 10 m pour la protéger du vent et enfin, à couper et laisser sur place ou à anneler pour les faire sécher, les épicéas présents au cœur de la réserve et donc inaccessibles avec engins.

Ce projet est élaboré dans le cadre du programme européen LIFE Tourbières du Jura, par le syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue, en collaboration avec la Commune, et l'ONF, et en concertation avec l'exploitant agricole concerné.

La Commune serait maître d'ouvrage de l'opération. Le coût serait pris en charge par la vente des bois et une subvention d'équilibre du programme LIFE.

Ce projet sera validé par le conseil municipal d'ici à mars 2020. Les travaux auraient lieu autour de l'été 2020.

4. Finances

Commande groupée de jalons : refacturation aux communes

M. le Maire rappelle qu'il a été proposé à l'automne d'établir une commande groupée de jalons avec les communes des alentours. Il propose de refacturer le matériel aux communes de Doye, Esserval-Tartre, Nozeroy, Longcochon. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire pour établir les titres de recettes.

Décision modificative n°4

Afin de permettre la régularisation des écritures comptables liées aux travaux en régie réalisés par les agents communaux à l'église concernant la réfection du plafond sous les cloches, il est nécessaire de procéder aux modifications des crédits suivants :

- c/21318-040 – Autres bâtiments publics : + 2 000 €
- c/023 – Virement Investissement : + 2000 €
- c/021- Prélèvement à la section de fonctionnement : + 2 000 €
- c/722-042 – Immobilisations corporelles : + 2 000 €

Le conseil municipal accepte cette DM n°4 qui ne modifie par l'équilibre général.

Exécution du budget 2019 et préparation du budget 2020

Un point sur la consommation des crédits de l'année en cours est réalisé..

5. Divers

Syndicat mixte de gestion du domaine nordique de la Haute-Joux

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature par M. le Maire d'une convention avec le syndicat mixte de gestion du domaine nordique de la Haute-Joux, formalisant la mise à disposition à titre gratuit du chalet communal des locations et

de son annexe, la participation du personnel communal aux opérations de réenneigement, la réalisation du déneigement du parking...

Droit de préemption urbain

M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption de la commune concernant la vente du fonds de commerce de la boulangerie, rue de Frasne.

Mouvement de grève du jeudi 5 décembre 2019

Le personnel non gréviste et les élus pourront être sollicités afin de d'assurer la garde des enfants durant le temps scolaire.

Calendrier

- Pot de départ en retraite d'Annie MARMIER : vendredi 20 décembre à 20h à la mairie
- Cérémonie des vœux à la population : vendredi 3 janvier à 19h30 à la salle des fêtes
- Inauguration de la stèle commémorative du crash du Mirage 2000D : samedi 11 janvier à 11h sur place
- Repas des aînés : samedi 25 janvier à 12h à la salle des fêtes

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 6 janvier 2020.

La séance est levée à 22h45.



Le Maire,

Florent SERRETTE